



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 10 décembre 2018 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative à immeuble suivant :

- Propriété située au 125, chemin des Chalets, lot 2 935 087, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser un empiètement dans la bande riveraine pour un agrandissement de la résidence. L'empiètement dérogatoire sera d'environ 30 cm à 1,81 mètre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 21 novembre 2018.

La greffière,

Geneviève Dupras